

Strategie de
protection ABC pour la Suisse
2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale pour la protection ABC

Commission fédérale pour la protection ABC
Secrétariat scientifique de la ComABC
Laboratoire de Spiez
CH-3700 Spiez

Téléphone +41 58 468 18 55
Fax +41 58 468 14 02
info@komabc.ch
www.komabc.ch

Avant-propos	2
La «Stratégie de protection ABC pour la Suisse» en bref	4
Partie 1 – Stratégie de «protection ABC pour la Suisse»	7
1 Contexte	9
2 Objectif et principes	10
2.1 Objectif	10
2.2 Principes	10
3 Analyse et évaluation de la situation	12
3.1 Niveau des menaces et des dangers en Suisse	12
3.2 Situation actuelle de la protection ABC pour la Suisse	13
4 Axes stratégiques	15
4.1 Simplifier la protection ABC	17
4.2 Interconnecter les prestations	17
4.3 Renforcer et développer les capacités	18
4.4 Sensibiliser, motiver et informer	18
5 Perspectives	19
Partie 2 – Actions prioritaires à mettre en œuvre	21
6 Actions des axes stratégiques	22
6.1 Simplifier la protection ABC	23
6.2 Interconnecter les prestations	24
6.3 Renforcer et développer les capacités	26
6.4 Sensibiliser, motiver et informer	28
Annexe 1 – Glossaire	30
Annexe 2 – Abréviations	34

Avant-propos

Les menaces et les dangers auxquels est confrontée la protection ABC se sont aggravés, avant tout en raison de l'évolution de la politique de sécurité et des technologies. Des acteurs étatiques ont recours à des armes chimiques à des fins militaires et criminelles, suscitant ainsi systématiquement un climat d'insécurité. Des terroristes publient et expérimentent des méthodes servant à fabriquer des armes ABC simples. Des sites illégaux d'internet («dark web») font circuler des informations et des propositions en matière d'agents ABC. Des épidémies et pandémies comme celles qui sont déclenchées par le virus Zika en Amérique du Sud et par le virus Ebola en Afrique se répandent à l'échelle mondiale, à la faveur de la mobilité élevée de la population. En Suisse, le changement climatique encourage la propagation de nouvelles maladies, notamment celles qui sont transmises par des insectes thermophiles.

En 2007, la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) avait édité sa première stratégie de protection ABC pour la Suisse. La même année, le Conseil fédéral chargeait la ComABC d'actualiser périodiquement cette stratégie. Cette commission s'est acquittée de la tâche afin de renforcer la protection des personnes, des animaux, de l'environnement et des biens matériels contre des événements ABC dans notre pays.

La Suisse est un petit pays à forte densité de population, hautement développé et prospère. Plus de 8,5 millions de personnes y vivent sur une surface d'environ 41 000 m². Ayant accueilli près de 12 millions de touristes en 2018, la Suisse est une destination de voyage appréciée. Régulièrement, elle est l'hôte de manifestations majeures attirant une foule de visiteurs. Hébergeant le siège de nombreux groupes et organisations représentées dans le monde entier, notre pays constitue aujourd'hui une plateforme internationale dans différents domaines dont notamment l'économie, les sciences, la technologie, le sport et la politique. Quelque 200 000 délégués, dont de nombreux possèdent le statut diplomatique, séjournent chaque année dans la seule ville de Genève. Il en résulte une responsabilité importante pour la sécurité face à des événements ABC.

La stratégie en question vise en premier lieu les représentants de la Confédération, des cantons et des tiers qui sont conjointement responsables de la sécurité en matière de dangers ABC. Des spécialistes aux parlementaires en passant par les commandants des organisations d'intervention, tous les partenaires contribuent à la protection ABC. Seule l'action coordonnée de toutes les parties prenantes garantit une protection efficace de la population et de l'environnement.

L'orientation stratégique se fonde sur une protection efficace et adaptée aux besoins actuels. La protection ABC en Suisse doit être simplifiée en coordonnant les prestations, ce qui permettra d'utiliser les moyens de manière encore plus efficace et de professionnaliser encore davantage le travail en la matière. Il s'agit donc d'approfondir, voire d'élargir les capacités des forces d'intervention et des autres organisations concernées tout en sensibilisant, motivant et informant les milieux politiques, économiques et scientifiques de même que la population afin d'en renforcer la disponibilité et les compétences dans ce domaine.

Les partenaires de la protection ABC devraient trouver dans la stratégie une base commune et un cadre pour définir les futurs développements. De nombreux acteurs de la protection ABC aux niveaux fédéral, cantonal et privé ont pris une part importante dans l'élaboration de cette stratégie. La ComABC remercie tous les participants pour l'échange critique et constructif et la collaboration fructueuse.

Comme l'ont montré les dernières décennies, la protection ABC en Suisse est soumise à des changements permanents. Par conséquent, la ComABC doit régulièrement revoir sa stratégie et l'adapter aux nouvelles connaissances et données. Aussi va-t-elle suivre la réalisation de la stratégie ces prochaines années en s'investissant avant tout dans la détection précoce d'innovations importantes pour la protection ABC.

La « Stratégie de protection ABC pour la Suisse » en bref

Sur mandat du Conseil fédéral, la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) a développé en 2007 la première Stratégie de protection ABC pour la Suisse. La nouvelle stratégie fut développée entre 2016 et 2019 et finalisée fin 2019.

Son actualisation découle des changements apportés à l'analyse et à l'évaluation de la situation et s'appuie sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de 2007. Dans le cadre de l'analyse actuelle de la situation, l'accent est mis sur les développements en matière de politique de sécurité et de technologie.

La Stratégie de protection ABC pour la Suisse vise à renforcer la protection des personnes, des animaux, de l'environnement et des biens matériels, en particulier des infrastructures critiques, contre des événements ABC en Suisse. Elle englobe quatre axes stratégiques:

- **Simplifier la protection ABC.** La protection ABC est devenue complexe. Tant dans le domaine A que dans les domaines B et C, il existe de nombreux agents dangereux, dont la diversité et les effets préjudiciables sur les personnes, les animaux, l'environnement et les biens augmentent avec le progrès de la science et de la technologie. De nombreuses organisations à différents niveaux de l'administration publique collaborent dans le cadre de la protection ABC. À cela viennent s'ajouter d'autres partenaires, comme l'industrie. Une préparation efficace et une action rapide en cas d'événement nécessitent principalement d'améliorer la fluidité de la protection ABC et d'en harmoniser les bases. Il s'agit de définir clairement les responsabilités en matière de protection ABC, de garantir rapidement la disponibilité d'informations et de moyens importants et de simplifier la collaboration entre les acteurs.
- **Interconnecter les prestations.** Une protection ABC efficace implique un large éventail de compétences et de moyens. Pour divers acteurs, il est souvent impossible ou inutile que toutes ces compétences et moyens soient disponibles. À l'avenir, il faut s'attendre, en complément d'événements graves isolés, à voir survenir aussi des événements multiples se déroulant simultanément à des endroits différents. Il est donc essentiel de regrouper des compétences et des moyens au niveau régional et qu'ils soient disponibles à des endroits différents. Une interconnexion institutionnalisée permet, en cas de planifications prévisionnelles communes et de maîtrise d'événement, de mieux mettre à disposition les personnes compétentes, les informations, les moyens d'intervention et les infrastructures. Les moyens peuvent être utilisés de manière plus performante et le professionnalisme en matière de protection ABC encore renforcé. Ceci vise à permettre d'atteindre, dans toute la Suisse, une protection ABC de haut niveau adaptée aux risques régionaux.
- **Renforcer et développer les capacités.** La protection ABC doit faire face à de nouveaux défis. Parmi ceux-ci, on distingue les changements en matière de situation de sécurité politique et le progrès technologique, mais aussi l'évolution de la société, telle que la mondialisation croissante. Pour pouvoir s'adapter à ces nouveaux défis, les compétences et capacités des acteurs de la protection ABC doivent être renforcées et étendues à de nouveaux éléments. Cela s'applique en particulier au domaine de la protection ABC médicale et à la gestion d'une déstabilisation. Le soutien aux forces

d'intervention et aux autres organisations concernées doit être renforcé, afin qu'elles accomplissent leurs tâches rapidement et de manière efficace. Cela permet également de se préparer assez tôt à de nouveaux défis en matière de protection ABC.

- **Sensibiliser, motiver et informer.** La compréhension et l'intérêt pour la protection ABC dans le monde politique, la population et les entreprises ne sont pas très marqués. Au cours des dernières années, de nombreux événements ABC ont été enregistrés au niveau international, mais aucun événement grave ne s'est produit en Suisse. La préparation à des événements ABC n'obtient qu'un soutien limité de la part des milieux politiques et de la société. La sensibilisation à la protection ABC, la motivation à s'engager pour la protection ABC et les informations concernant la protection ABC sont donc très importantes. L'engagement et la compétence du monde politique, de l'économie, de la science et de la population en matière de protection ABC doivent être renforcés, afin d'intensifier la résilience face aux événements ABC en Suisse. Une communication performante doit permettre à toutes les personnes touchées par des événements ABC de s'engager personnellement de manière compétente, même en situation instable.

Chacun de ces grands axes donne lieu à des recommandations quant aux principales mesures à mettre en œuvre. Il est prévu que la stratégie ait une validité de dix ans. La Confédération, les cantons et les tiers doivent pouvoir s'appuyer à l'avenir sur la Stratégie de protection ABC pour la Suisse. Cette dernière pourra servir de ligne directrice à la Confédération, aux cantons et aux tiers et favorisera l'action commune de tous les partenaires, garantissant ainsi la protection la plus efficace possible contre les dangers ABC.

Partie 1 – Strategie de « protection ABC pour la Suisse »

1 Contexte

La protection ABC met l'accent sur les menaces et les dangers atomiques (nucléaires et radiologiques) (A), biologiques (B) et chimiques (C). Elle vise à protéger les personnes, les animaux, l'environnement et les biens matériels contre des événements ABC intentionnels ou accidentels. Dans ce cadre, l'accent est mis sur les faits jouant un rôle pour la protection de la population et nécessitant une collaboration de plusieurs partenaires. Les incidents mineurs peuvent généralement être maîtrisés par les organisations concernées avec leurs propres moyens.

La protection ABC est une tâche complexe, qui doit être adaptée en permanence. Dans chacune des catégories A, B et C, on distingue une multitude d'agents dangereux. Les technologies permettant le développement, la fabrication et l'utilisation de tels agents évoluent sans cesse, tout comme la situation en matière de politique de sécurité. Pour les événements ABC, des scénarios variés posant des exigences diverses en matière de préparation et de maîtrise des événements sont plausibles.

La protection ABC est une tâche pluridisciplinaire à laquelle participent de nombreux partenaires. Les responsabilités sont réparties entre la Confédération, les cantons, les communes et des tiers. Les tiers englobent notamment des entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique, les exploitants de centrales nucléaires, les hôpitaux privés et les centres de compétences, souvent gérés par des fondations. La population, qui doit être à même de faire preuve d'engagement personnel lors d'événements ABC, joue aussi un rôle important.

Les événements ABC peuvent entraîner des dommages graves et provoquer une grande déstabilisation. Comme des événements ABC ne sont quasiment pas survenus en Suisse au cours des dernières années, le public est relativement peu intéressé par la protection ABC actuellement. En raison de la course au rendement menée d'une manière générale, de nombreuses organisations ont tendance à réduire ou à remettre à plus tard leurs investissements dans le domaine de la protection ABC. Ceci est risqué vu le nombre croissant de scénarios possibles. Compte tenu de la situation en matière de politique de sécurité, de nouveaux développements et possibilités technologiques, de l'évolution de la situation épidémiologique, mais aussi de la complexité et de la vulnérabilité croissantes de la société et des infrastructures, des événements relevant de la protection de la population, comme des attentats terroristes, ne peuvent plus être exclus, même en Suisse.

En 2003, le Conseil fédéral a chargé la ComABC d'élaborer un «Concept de protection ABC à l'échelle nationale». Il en a résulté la première Stratégie de protection ABC pour la Suisse, publiée en 2007 qui préconisait la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions. Un accord complet sur les moyens d'intervention ABC, avec les mesures proposées par la ComABC à l'attention du Conseil fédéral en matière de préparation aux événements ABC et de maîtrise de tels événements et axé sur cette stratégie, a été publié en 2011.

En 2015, la ComABC a vérifié la mise en œuvre de la stratégie et publié un rapport présentant ses conclusions. Il en était ressorti que, depuis 2007, des progrès significatifs avaient été réalisés en matière de protection ABC, mais qu'un travail d'amélioration restait à faire dans certains domaines. Parallèlement, comme le montrent l'analyse et l'évaluation de la situation au chapitre 3, la Suisse doit faire face à de nouveaux défis en matière de protection ABC.

Sur la base de la stratégie de 2007, de l'accord sur les moyens d'intervention, d'études réalisées par ses soins comme le rapport de 2015, d'une analyse complète des risques et d'une analyse SWOT, la commission a élaboré un projet d'actualisation de la stratégie, en collaboration avec des experts. Ce projet de nouvelle stratégie de protection ABC a été perfectionné au cours d'ateliers auxquels participaient des représentants des partenaires de la protection ABC pour la Suisse.

2 Objectif et principes

2.1 Objectif

La Stratégie de protection ABC pour la Suisse vise à renforcer la protection des êtres humains, des animaux, de l'environnement et des biens matériels, en particulier des infrastructures critiques, contre des événements ABC en Suisse.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire

- de détecter à temps, réduire ou limiter et autant que possible éviter de nouveaux risques;
- de préparer la maîtrise des événements ABC;
- d'identifier rapidement les événements ABC et les évaluer promptement et de manière compétente;
- de réaliser de manière efficace et performante des interventions à l'aide des organes d'intervention;
- d'assurer une communication uniformisée et efficace lors d'événements ABC;
- de promouvoir un rétablissement rapide et complète à l'issue d'un événement ABC;
- de tirer de manière conséquente des enseignements des événements ABC survenant en Suisse et à l'étranger;
- de mettre en œuvre les adaptations du système requises en matière de protection ABC et
- d'assurer d'une manière générale une collaboration fructueuse entre tous les partenaires de la protection ABC.

La stratégie a été formulée en tenant compte du fait qu'une protection absolue n'est pas possible. C'est au niveau politique qu'il revient de décider quels risques résiduels sont acceptables.

La Stratégie de protection ABC pour la Suisse vise à constituer une base commune de mesures et d'actions menées par la Confédération, les cantons et les tiers en matière de protection ABC et à promouvoir l'action commune de tous les partenaires.

2.2 Principes

Pour atteindre l'objectif défini par la stratégie, il convient de tenir compte des principes suivants:

1. La protection ABC doit reposer sur des éléments probants, et donc sur des données scientifiques ou au moins sur de bonnes pratiques largement reconnues, et être maintenue à la pointe du progrès.
2. Les particularités régionales de la Suisse doivent aussi être prises en compte au niveau de la protection ABC.

3. Les entités ayant déjà affaire au quotidien aux thèmes de la protection ABC correspondants, comme les hôpitaux universitaires ou les autorités chargées de surveiller la sécurité, doivent intervenir de préférence également lors d'événements ABC de plus ou moins grande ampleur.
4. Une interconnexion et une collaboration internationales sont importantes, mais ne doivent pas pour autant entraîner des dépendances vis-à-vis de l'étranger rendant nettement plus difficile ou altérant fortement la maîtrise des événements.

3 Analyse et évaluation de la situation

3.1 Niveau des menaces et des dangers en Suisse

La ComABC estime que le niveau des menaces et des dangers dans le domaine de la protection ABC a changé au cours de la dernière décennie. Les évolutions récentes concernant celui-ci doivent être analysées et évaluées dans leur contexte général.

La mondialisation croissante et les mouvements migratoires ainsi que le changement climatique favorisent l'apparition et la prolifération d'agents pathogènes en Suisse. La recherche et le développement en Suisse mettent l'accent sur de nouvelles découvertes et la création de nouveaux produits entraînant des événements importants en matière de protection ABC ou pouvant contribuer à cette dernière. Ceci est d'actualité notamment dans le domaine des sciences de la vie. De plus, de grandes quantités et une grande diversité de substances dangereuses, chimiques ou radioactives notamment, sont transportées en Suisse et la traversent.

La situation géopolitique est caractérisée par l'échec des traités de désarmement, la modernisation de l'arsenal nucléaire, l'attachement au potentiel d'armes nucléaires de certains pays et une augmentation de l'emploi d'agents chimiques de combat à travers le monde. À titre d'exemples pour illustrer cette évolution, on peut citer l'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie depuis 2013, l'assassinat de Kim Jong Nam en Malaisie en 2017, l'empoisonnement de S. et J. Skripal au neurotoxique en Angleterre en 2018 et la découverte d'un laboratoire de fabrication de ricine en Allemagne en 2018. Les organisations et dispositifs internationaux destinés à empêcher l'utilisation d'armes ABC ont de moins en moins de poids et de possibilités d'influence.

Au niveau international, divers acteurs, allant d'organisations gouvernementales à des individus agissant seuls, disposent de connaissances et de moyens dans le domaine ABC. La polarisation politique entre États et au sein d'États accroît la probabilité d'attentats ABC et de faits de guerre dans le monde entier. Les États fragiles et déstabilisés fournissent des possibilités de repli à des organisations terroristes transnationales et sont aussi, le cas échéant, source d'informations et de matériel dans le domaine des armes ABC. Des États ainsi que des organisations terroristes et criminelles utilisent de plus en plus des instruments de guerre hybride. Dans ce cadre, l'agresseur est difficile à appréhender, des groupes armés irréguliers sont en action et divers moyens sont utilisés, notamment aussi avec une déstabilisation sociale pour objectif. En cas d'attentats, il faut s'attendre de plus en plus à des événements multiples se déroulant simultanément. Dans ce contexte, les armes ABC sont des moyens utilisés de plus en plus dans les conflits, conjointement à d'autres instruments, tels que les cyberattaques. Avec le Darknet, un nouveau marché d'informations et de moyens jouant aussi un rôle pour la protection ABC a vu le jour. Parallèlement, on assiste à une diminution des seuils technologiques de fabrication d'armes ABC.

Les effets potentiels d'événements ABC sont renforcés par l'évolution de la société. De nouvelles techniques et technologies, telles que les drones et la nanotechnologie risquent de contribuer à ce que l'ampleur des dommages causés par des incidents et des attaques ABC augmente. Les connaissances, les informations, les processus et les procédés à double usage sont de plus en plus nombreux dans le domaine de la recherche et du développement et ne sont que très difficilement contrôlables par la société et l'État. Une forte densification d'objets ayant une valeur élevée, par exemple le long d'axes de transport, entraîne une grande ampleur des dommages en cas d'évé-

nement ABC. En raison de la complexité croissante de la société et des infrastructures, des événements ABC risquent d'avoir des conséquences considérables quasiment impossibles à estimer au début. L'instabilité consécutive aux incidents ABC, et notamment les attentats ABC, gagne en importance à l'ère post-factuelle et compte tenu de l'utilisation intensive des médias sociaux.

3.2 Situation actuelle de la protection ABC pour la Suisse

Depuis l'approbation de la Stratégie de protection ABC pour la Suisse en 2007, bon nombre des recommandations qu'elle contient ont certes été mises en œuvre et la préparation en matière de protection ABC a été développée. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, notamment du fait que le contexte a changé.

La ComABC estime favorable la situation actuelle en matière de protection ABC en Suisse, grâce à la contribution de personnes compétentes au sein des diverses organisations impliquées. Des efforts sont déployés pour conserver et approfondir le savoir-faire technique ABC. Des infrastructures de qualité sont disponibles à tous les niveaux, par exemple à celui du Laboratoire de Spiez, des laboratoires régionaux du Réseau de laboratoires régionaux (RLR), de l'Institut de radiophysique appliquée (IRA) ou de l'institut Paul Scherrer (PSI). Les moyens d'intervention de diverses organisations partenaires sont d'un bon niveau.

Un système politique proche des citoyens et le principe de subsidiarité vécu au quotidien constituent d'autres points forts en faveur de la protection ABC en Suisse. La majeure partie de la population suisse se sent en général en sécurité dans l'espace public et bien protégée par les autorités et les forces d'intervention. Des plateformes fiables déjà établies, telles que les sites Internet de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou d'institutions spécialisées, comme l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFNS) ou l'institut Paul Scherrer (PSI), sont disponibles pour des informations.

Cependant, selon la ComABC, des améliorations sont encore possibles dans certains domaines. La commission constate par exemple que la diversité des partenaires impliqués à différents niveaux et les compétences en partie non clairement définies rendent difficile la collaboration en matière de protection ABC et entraînent des conditions préalables différentes en cas d'événement. Le domaine A est principalement réglé au niveau fédéral, les domaines B et C essentiellement au niveau cantonal. D'une manière générale, la ComABC constate la présence de difficultés à penser au-delà des limites de la propre institution et à s'interconnecter. Il manque un organe possédant une vue d'ensemble de la protection ABC pour la Suisse en bloc et capable de conseiller et de réunir les acteurs impliqués, par exemple pour tirer profit de synergies.

L'armée apporte, en fonction de la situation, son soutien à titre subsidiaire à la protection ABC dans le secteur civil. Comme elle se concentre de plus en plus sur ses tâches spécifiques, elle n'est plus à même d'assister le secteur civil comme dans le passé. Bien que la protection ABC soit exigeante au point de vue technique, l'aptitude à l'engagement de la milice doit être garanti dans de nombreux domaines, ce qui constitue un défi de plus en plus grand face à la complexité croissante de la menace, au développement de nouveaux moyens d'intervention et aux changements en matière de stratégie et de tactique. Dans le cadre de tensions entre individualisation et solidarité sociale, les tâches de milice importantes pour la protection ABC risquent de perdre de l'intérêt, notamment auprès des jeunes.

L'offre de formation dans le domaine ABC n'est qu'en partie harmonisée et la plupart du temps non certifiée. Chez divers partenaires, certains des moyens d'intervention sont vétustes et ne satisfont que partiellement aux exigences actuelles.

Dans le domaine de la santé publique, la raréfaction croissante des ressources, la privatisation et la pression en termes de coûts suscitent des questions en matière d'ef-

ficacité en cas d'événement ABC. Des dépendances vis-à-vis de l'étranger menacent la disponibilité des médicaments nécessaires lors d'un événement ABC. La privatisation des services de santé tend à engendrer une diminution de prestations du service public. L'engagement d'institutions de santé privées dans l'accomplissement de tâches spéciales, par exemple en cas d'événements rares tels que les maladies liées aux radiations, les maladies virales hautement contagieuses ou la décontamination suite à un événement, est de plus en plus compliqué.

L'orientation internationale des grandes entreprises, de l'industrie chimique par exemple, constitue une difficulté supplémentaire. La mobilité des cadres et spécialistes dans ces entreprises entraîne un manque de familiarisation avec les spécificités régionales et le système de milice, tel qu'il existe dans le pays.

En ce qui concerne la gestion d'une instabilité à la suite d'un événement ABC, seules quelques bases et expériences systématiques sont présentes, jusqu'à l'heure actuelle, chez les partenaires en matière de protection ABC en Suisse. La capacité de la population à gérer les événements ABC et à les maîtriser est minime. Cet état de fait empêche les personnes touchées d'assumer la responsabilité individuelle nécessaire et d'agir de manière appropriée en cas d'événement ABC, c'est-à-dire notamment de s'informer et de se protéger de manière adéquate.

4 Axes stratégiques

Quatre axes stratégiques découlent des objectifs et des principes ainsi que de l'analyse et de l'évaluation de la situation :

- **Simplifier la protection ABC.** La simplification joue un rôle essentiel, afin de permettre une action rapide et performante en cas d'événement ABC et d'améliorer l'efficacité de la protection ABC. Les responsabilités en matière de protection ABC doivent être définies, les informations et les moyens nécessaires rapidement disponibles et la collaboration des partenaires facilitée.
- **Interconnecter les prestations.** Une interconnexion institutionnalisée permet, en cas de planifications préventives communes et de gestion d'événements, de mieux mettre à disposition les personnes compétentes, les informations, les moyens d'intervention et les infrastructures. Les moyens peuvent être utilisés de manière plus performante et le professionnalisme en matière de protection ABC encore renforcé. Ceci vise à permettre d'atteindre, dans toute la Suisse, une protection ABC de haut niveau, adaptée aux risques régionaux correspondants.
- **Renforcer et développer les capacités.** Le soutien aux forces d'intervention et aux autres organisations concernées doit être renforcé, afin qu'elles accomplissent leurs tâches rapidement et de manière efficace. Cela implique également de se préparer à de nouveaux défis en matière de protection ABC.
- **Sensibiliser, motiver et informer.** L'engagement et la compétence du monde politique, de l'économie, de la science et de la population en matière de protection ABC doivent être renforcés, intensifiant ainsi la résilience face aux événements ABC en Suisse. Une communication performante doit permettre à toutes les personnes touchées par des événements ABC de s'engager personnellement de manière compétente, même en cas d'instabilité.

De grands axes découlent des actions contribuant à atteindre les objectifs de la stratégie.

Les actions considérées comme particulièrement urgentes et importantes, et qui, de ce fait, devraient être traitées en priorité lors de la mise en œuvre de la stratégie, sont mentionnées en tant qu'actions clés.

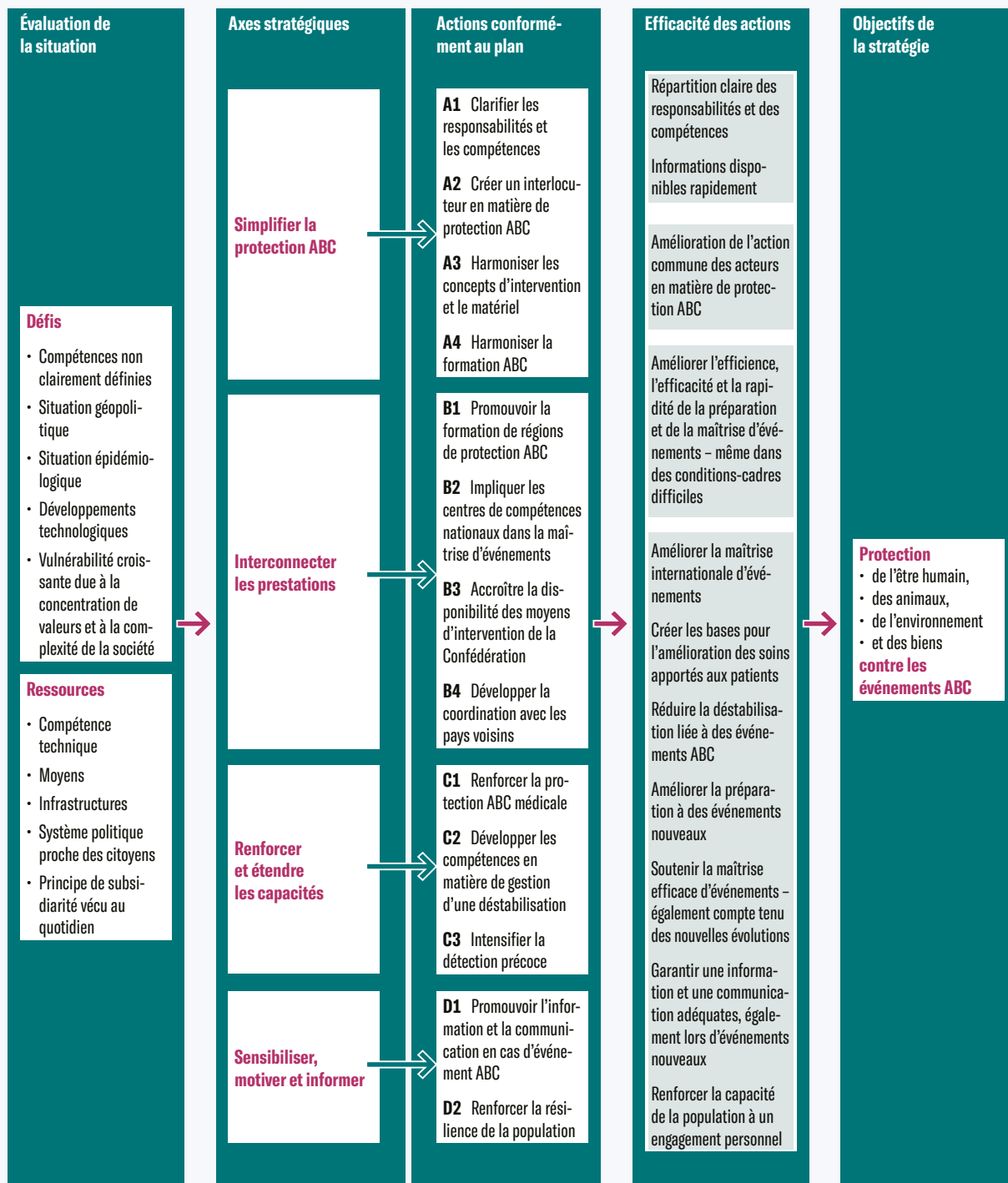


Illustration : Modèle d'impact de la Stratégie de protection ABC pour la Suisse (voir également annexe 4)

4.1 Simplifier la protection ABC

Situation de départ/motif

La protection ABC représente une tâche pluridisciplinaire, impliquant la collaboration d'un grand nombre d'acteurs. Bien que les responsabilités soient réparties d'une manière générale, dans l'Etat fédéral que constitue la Suisse, entre la Confédération, les cantons, les communes et les tiers, on constate que les responsabilités et les compétences ne sont pas clairement définies dans divers domaines. Des règles et des concepts ancrés sur le plan national manquent partiellement (ou ne sont pas en accord les uns avec les autres). Il en va de même en ce qui concerne un interlocuteur coordinateur possédant une vue d'ensemble de la protection ABC dans toute la Suisse.

Actions clés

- A1 - Clarifier les responsabilités et les compétences
- A2 - Établir un interlocuteur pour la protection ABC

Autres actions

- A3 - Harmoniser les concepts d'intervention et le matériel
- A4 - Harmoniser et certifier la formation ABC

Objectifs définis

- Les responsabilités et les compétences en matière de protection ABC sont clairement définies et attribuées.
- Les informations importantes pour la protection ABC sont disponibles efficacement et rapidement pour tous les partenaires.
- La collaboration des acteurs en matière de protection ABC fonctionne bien.

4.2 Interconnecter les prestations

Situation de départ/motif

La maîtrise réussie d'un événement ABC nécessite des spécialistes possédant les compétences techniques correspondantes et des moyens d'intervention appropriés. Ceci suppose des moyens financiers suffisants pour pouvoir recruter le personnel correspondant ainsi que pour former et équiper des équipes d'intervention. Pour des raisons techniques et financières, en ce qui concerne les risques régionaux, il n'est pas utile que toutes les prestations du domaine ABC soient disponibles dans chacun des cantons. Pour la préparation et la maîtrise, il faut pouvoir intégrer à chaque fois les spécialistes les plus adéquats.

Actions clés

- B1 - Promouvoir la formation de régions de protection ABC
- B2 - Impliquer les centres de compétences nationaux dans la maîtrise d'événements

Autres actions

- B3 - Améliorer la disponibilité des moyens d'intervention fédéraux
- B4 - Développer la coordination avec les pays voisins

Objectifs définis

- La préparation et la maîtrise d'événements sont adaptées aux besoins et aux risques régionaux.
- La collaboration entre les acteurs de la protection ABC fonctionne bien.
- La performance, l'efficacité et la rapidité de la préparation et de la maîtrise d'événements sont renforcées, même dans des conditions cadres difficiles et au-delà des frontières nationales.

4.3 Renforcer et développer les capacités

Situation de départ/motif

L'intérêt des milieux politiques pour la protection ABC est très limité, du fait que la Suisse n'a pas connu d'événement ABC de grande envergure au cours de ces dernières années. Pour des raisons de coûts, l'engagement pour l'évolution de la protection ABC a diminué, par exemple dans la protection ABC médicale. La Confédération et les cantons investissent en partie avec plus de retenue dans des mesures de préparation. Des enseignements ont été tirés d'événements passés, mais les adaptations qui devraient en résulter n'ont pas été systématiquement mises en œuvre. Avec les nouveaux canaux d'information et de communication tels que les réseaux sociaux et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour créer de fausses informations, les risques de manipulation vont croissant. Le contenu de certaines des nombreuses sources d'information ne présente pas la qualité requise. Que ce soit en phase de prévention ou en cas d'événement ABC, la population ne saura pas quelles informations sont fiables, et il peut en résulter une certaine instabilité.

Actions clés

- C1 - Renforcer la protection ABC médicale
- C2 - Développer les compétences en matière de gestion de l'instabilité

Autre action

- C3 - Intensifier la détection précoce

Objectifs définis

- Les acteurs sont préparés suffisamment tôt et efficacement aux nouveaux développements et peuvent y répondre de manière adéquate en cas d'événement.
- La préparation en matière de protection ABC est efficace et performante. La maîtrise d'événements fonctionne de manière ciblée et rapide.

4.4 Sensibiliser, motiver et informer

Situation de départ/motif

La majeure partie de la population suisse se sent protégée contre les événements ABC et fait confiance aux organisations d'intervention appropriées en cas d'événement. La propension de la population à s'engager dans la protection ABC ne suffit pas, compte tenu des risques existant réellement.

Actions clés

- D1 - Promouvoir l'information et la communication en cas d'événement ABC

Autre action

- D2 - Renforcer la résilience de la population

Objectifs définis

- La population est sensibilisée à la protection ABC. Elle est prête à s'engager activement dans ce domaine et sait ce qu'il convient de faire en cas d'événement.
- Les personnes œuvrant dans les sciences naturelles et l'ingénierie sont sensibilisées au problème du double usage.
- La communication pendant la crise (information, consignes de comportement ou communication spécialisée), qui facilite la maîtrise de l'événement et la collaboration avec la population, est fondée, établie et testée pour un large éventail de scénarios – elle fonctionne également en cas d'événement nouveau.

5 Perspectives

À l'heure actuelle, la protection ABC évolue dans un environnement soumis à de grands changements. Les causes en sont notamment une situation géopolitique instable, une situation épidémiologique imprévisible, un progrès technologique rapide et de nouvelles formes d'attaques émanant d'organisations ou d'éléments tant gouvernementaux que terroristes et criminels.

À l'heure actuelle, l'environnement de la politique de sécurité suisse est caractérisé par de nombreux champs de tensions. Ces derniers concernent aussi bien l'Europe que des foyers de crise internationaux, par exemple au Proche-Orient. En parallèle, le rapport de forces d'un monde bipolaire à fait place à celui d'un ordre mondial multipolaire. Il n'est pas possible d'évaluer comment la situation du point de vue des dangers ABC pour la Suisse va évoluer et, si à la suite de cette évolution, la protection ABC se verra soudainement accorder une plus grande importance. Les conflits et le terrorisme impliquant des substances ABC peuvent toucher la Suisse ou les pays voisins, également depuis une grande distance et sans prévenir, et ne pas être identifiés comme tels.

Les événements majeurs naturels, tels que de violents tremblements de terre ou des pandémies liées à l'apparition de nouveaux agents pathogènes, ne peuvent toujours pas être exclus. Le changement climatique entraîne un agrandissement des aires de prolifération d'agents pathogènes et de parasites pour les êtres humains, la faune et la flore. Les événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (p. ex. fortes précipitations, tempêtes, sécheresses) risquent d'entraîner des incidents dans des installations ou lors de transports, et, partant, des événements secondaires avec des agents ABC. La croissance démographique continue et la concentration croissante d'objets ayant une valeur élevée, notamment dans les zones à forte densité de population, aggravent le risque d'incidents impliquant des substances ABC. L'apparition imprévisible de foyers, d'épidémies et de pandémies ainsi que la prolifération des agents pathogènes responsables sont favorisées par la mobilité mondiale. De nouveaux développements technologiques agissent, en matière de protection ABC, tant dans le domaine de la protection que dans celui de la sécurité. Compte tenu d'une dynamique importante, notamment dans la recherche du domaine des sciences de la vie, un suivi intensif du double usage du savoir et des informations est nécessaire à l'avenir dans le cadre de la protection ABC. Dans ce contexte, il s'agira d'accorder une attention non seulement à la protection de la population (ou de l'être humain), mais également à celle des animaux et de l'environnement. Les technologies pouvant faciliter, appuyer ou aggraver une attaque ABC, telles que les drones, les nanotechnologies et les cyberattaques, doivent également être prises en compte afin de garantir une protection ABC efficace.

Vu l'importance croissante des réseaux et notamment du réseau numérique, les événements se produisant simultanément jouent un rôle de plus en plus grand, tant dans le domaine des incidents ABC que dans celui des attaques ABC, car il est plus compliqué de les gérer et de les maîtriser. Les événements visant moins des dommages directs qu'une insécurité et une déstabilisation importantes devraient continuer de nécessiter une attention particulière.

Au vu des développements biotechnologiques notamment, une certaine vigilance sera également de mise concernant les attaques ABC visant les bases d'existence de la population, afin d'éviter de graves répercussions économiques et d'assurer la protection de l'environnement. De tels événements peuvent avoir des effets dévastateurs et la remise en état peut prendre du temps.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de protection ABC pour la Suisse, il sera essentiel d'exercer une veille sur ces évolutions et d'adapter le cas échéant la stratégie. La stratégie présentée ici devrait avoir une validité d'environ dix ans. La ComABC observera également à l'avenir les évolutions au sein et autour du domaine ABC. Si des changements importants devaient se faire jour, la commission s'assurerait de manière anticipée de la nécessité d'une mise à jour.

Partie 2 – Actions prioritaires à mettre en œuvre

6	Actions des axes stratégiques	22
6.1	Simplifier la protection ABC	23
6.2	Interconnecter les prestations	24
6.3	Renforcer et développer les capacités	26
6.4	Sensibiliser, motiver et informer	27
Annexe 1 – Glossaire		29
Annexe 2 – Abréviations		34

6 Actions des axes stratégiques

Des actions prioritaires sont recommandées pour chaque axe de la stratégie. Une organisation adéquate est proposée pour la prise en charge de chaque action. Cette organisation doit assurer la conduite de la mise en œuvre mais ne se charge pas nécessairement elle-même de cette mise en œuvre. Pour chaque action, les partenaires concernés (Confédération, cantons, tiers ou domaine scientifique) doivent être intégrés dans un cadre approprié. Le calendrier préconisé découle du degré d'urgence des mesures à prendre.

En vue d'une planification préventive réussie de la protection ABC, la ComABC recommande de réaliser la mise en œuvre de ces actions dans les dix prochaines années. C'est la raison pour laquelle la commission s'informerait régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre des divers objectifs. Préalablement à une nouvelle actualisation de la stratégie, elle procéderait systématiquement à une vérification de la mise en œuvre du plan d'action, documenterait les résultats de cette vérification et en rendrait compte à la direction du DDPS.

6.1 Simplifier la protection ABC

La protection ABC est devenue complexe. Tant dans le domaine A que notamment dans les domaines B et C, il existe de nombreux agents dangereux, dont la diversité et les effets préjudiciables sur les personnes, les animaux, l'environnement et les biens augmentent avec le progrès de la science et de la technologie.

De nombreuses organisations à différents niveaux de l'administration publique collaborent dans le cadre de la protection ABC. À cela viennent s'ajouter d'autres partenaires, comme l'industrie notamment. Une préparation efficace et une action rapide en cas d'événement nécessitent principalement d'améliorer la lisibilité de la protection ABC et d'harmoniser les bases.

La ComABC recommande donc quatre actions contribuant à simplifier la protection ABC en Suisse :

* A1 Clarifier les responsabilités et les compétences

- *Objectif:* Définir et répartir clairement les responsabilités en matière de protection ABC
- *Description:* La Confédération, les cantons et les tiers réalisent ensemble un projet afin de clarifier la répartition des responsabilités. Un récapitulatif des conditions légales ainsi que les accords et les concepts existants sont nécessaires à titre de base du projet. Ensuite, les partenaires conviennent en matière de protection ABC d'une délimitation et d'une répartition efficaces des responsabilités, puis adaptent les bases juridiques en conséquence. Il s'agit en outre de définir, de communiquer et d'instruire l'organisation qui assume la direction dans tel domaine de la protection ABC et durant telle phase de la gestion intégrale des risques en s'appuyant sur une base légale.
- *Horizon recommandé jusqu'au début de la mise en œuvre du projet: 1 an*
- *Direction:* OFPP

* A2 Etablir un interlocuteur en matière de protection ABC

- *Objectif:* Garantir rapidement et efficacement la disponibilité d'informations importantes en matière de protection ABC
- *Description:* Il convient de créer un interlocuteur national en matière de protection ABC. Cet interlocuteur répond aux demandes en matière de protection ABC ou établit le contact avec les organes compétents. Il encourage l'échange entre la recherche, l'administration et les professionnels au niveau opérationnel et peut aussi établir ou gérer des bases de données, telles qu'un aperçu des moyens d'intervention et une base de données des événements ABC, qui comporte également des informations pour la maîtrise (en vue d'établir de bonnes pratiques). Les personnes assumant la fonction d'interlocuteur disposent de connaissances techniques pointues dans le domaine de la protection ABC.
- *Horizon recommandé jusqu'à la désignation de l'interlocuteur: 2 ans*
- *Direction:* OFPP

A3 Harmoniser les concepts d'intervention et le matériel

- *Objectif:* Simplifier la collaboration entre les acteurs en matière de protection ABC
- *Description:* Pour une maîtrise des événements ABC la plus efficace et performante possible au-delà des limites cantonales, il convient d'harmoniser les concepts d'intervention et le matériel, là où cela s'avère utile. Ce faisant, on tiendra compte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie complet du matériel. Au niveau des concepts d'intervention, il convient d'abord de clarifier dans quelle mesure le manuel sur les interventions ABC de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) est applicable pour d'autres forces d'intervention. Pour les moyens d'intervention, il convient, là où cela est nécessaire, de veiller à l'acquisition et à l'utilisation de moyens simples et robustes, afin d'améliorer l'aptitude à un emploi par la

milice. Les moyens doivent, autant que possible, être standardisés et la compatibilité améliorée. Une maintenance simple et rapide est également souhaitable. La formation de concordats / régions (cf. action B₁) peut servir de modèle pour la mise en œuvre de cet objectif.

- *Horizon recommandé jusqu'à l'harmonisation des concepts d'intervention:* 5 ans, jusqu'à l'harmonisation poussée du matériel: 10 ans
- *Direction:* OFPP

A4 Harmoniser la formation ABC

- *Objectif:* Améliorer la communication et l'action commune des acteurs en matière de protection ABC
- *Description:* Il convient d'uniformiser la formation en matière de protection ABC. Toute personne ayant achevé une formation avec succès doit obtenir un certificat. Celui-ci doit être valable dans toute la Suisse, constituer un atout professionnel pour toute personne ayant suivi la formation et être reconnu dans le cadre d'autres formations, telles que les cursus proposés dans les universités et les hautes écoles. En outre, notamment pour certaines fonctions spéciales (p. ex. les conseillers, les médecins-spécialistes en radioprotection), il convient de dresser des registres des personnes possédant la formation correspondante. La possibilité d'acquérir un certificat renforce aussi la motivation à s'engager dans la protection ABC. Les registres encouragent la mise en réseau des experts entre eux (cf. aussi l'action B₁). Il convient de créer les bases juridiques correspondantes à cet effet.
- *Horizon recommandé jusqu'à l'harmonisation complète de l'offre de formation:* 5 ans
- *Direction:* OFPP

6.2 Interconnecter les prestations

Une protection ABC efficace implique un large éventail de compétences et de moyens. Pour divers acteurs, il est souvent impossible et inutile que toutes ces compétences et ces moyens soient maintenus à disposition. À l'avenir, il faut s'attendre, en complément d'événements graves isolés, à voir survenir aussi des événements se déroulant simultanément à des endroits différents. Il est donc essentiel dans de nombreux cas, de regrouper des compétences et des moyens au niveau régional et qu'ils soient disponibles à des endroits différents.

Quatre actions contribuant à interconnecter les prestations en matière de protection ABC sont préconisées:

***B1 Promouvoir la formation de régions de protection ABC**

- *Objectif:* Garantir une préparation efficace et performante adaptée aux besoins et aux risques régionaux (c'est-à-dire de plusieurs cantons) ainsi qu'une maîtrise d'événements efficace et rapide
- *Description:* Les cantons sont invités à perfectionner la régionalisation et à former des régions de protection ABC. Un regroupement des ressources de plusieurs cantons, telles que le savoir-faire technique et les moyens, est possible dans les régions de protection ABC. La prévision et l'exercice d'une collaboration renforcée des conseillers spécialisés des domaines A, B, et C entre eux et leur intervention au-delà des limites cantonales font aussi partie du regroupement du savoir-faire technique. Il convient de vérifier les réseaux de spécialistes et de laboratoires et de les développer

le cas échéant. La régionalisation permet d'éviter le double emploi et de combler systématiquement les lacunes existantes. Le regroupement des ressources permet d'améliorer la capacité d'intervention durable lors d'événements ABC, notamment grâce à l'action conjuguée de plusieurs régions de protection ABC, dans le cadre d'événements majeurs. Lors de la mise en œuvre de l'action, il convient de veiller à tenir compte des particularités régionales suisses également en matière de protection ABC. En complément, il est aussi important de ne pas oublier la collaboration avec les pays voisins.

- *Horizon recommandé jusqu'au début de la mise en place des régions de protection ABC, dans la mesure où elles n'existent pas déjà: 5 ans*
- *Direction: OFPP*

*** B2 Impliquer les centres de compétences nationaux dans la maîtrise d'événements**

- *Objectif: Renforcer le soutien technique rapide et compétent des organes de conduite et des forces d'intervention en cas d'événement*
- *Description: Compte tenu de la diversité croissante des menaces pouvant solliciter considérablement l'évaluation technique, il convient de renforcer le soutien fourni à la maîtrise des événements par des centres de compétences nationaux. Cela s'applique non seulement aux événements ABC survenant en Suisse, mais également à ceux se produisant à l'étranger et ayant des répercussions en Suisse, comme cela a été le cas par le passé avec l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ou l'encéphalopathie spongiforme bovine apparue en Grande-Bretagne. Tox Info Suisse et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), dont l'action n'est pas axée en premier lieu sur la maîtrise d'événements prioritaires pour la protection de la population, ou les centres de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (MMC), le Centre Suisse de médecine de sauvetage, d'urgence et de catastrophe (CSSUC) ou quelques hôpitaux universitaires, dont l'action est en partie axée sur de tels événements mais qui ne sont pas encore suffisamment intégrés à la maîtrise d'événements, constituent des exemples de centres de compétences nationaux. Ces centres de compétences suisses couvrent un large éventail d'expertises techniques et d'expériences. Ils connaissent les tout derniers développements technologiques pouvant être importants pour la protection ABC. L'intégration renforcée de ces centres de compétences nationaux permet de mettre en pratique le principe qui consiste, dans le cadre de la maîtrise d'événements, à utiliser de préférence les organisations ayant affaire au quotidien aux thèmes ABC correspondants.*
- *Horizon recommandé jusqu'à une intégration effective: 2 ans*
- *Direction: OFPP*

B3 Accroître la disponibilité des moyens d'intervention de la Confédération

- *Objectif: Promouvoir la maîtrise rapide et efficace d'événements*
- *Description: La Confédération dispose de nombreux moyens de protection ABC, notamment aux niveaux de l'armée et de l'OFPP. Les véhicules de détection, les moyens de décontamination et, dans le domaine médical, les antidotes, vaccins et antibiotiques, en sont des exemples. Ceux-ci sont stockés de manière centralisée, pour la plupart. En cas d'événement, beaucoup de ces moyens ne seraient utilisables qu'avec un retard important et en quantité limitée. Il faut donc vérifier comment accélérer la disponibilité de ces moyens. Ceci inclut à la fois une analyse des déficits au niveau fédéral et le contrôle des moyens devant rester disponibles de manière centralisée et de ceux à stocker de manière décentralisée. En outre, il convient de vérifier le nombre*

de moyens mis à disposition. Un concept de disponibilité accrue des moyens d'intervention de la Confédération doit être élaboré et mis en œuvre.

- *Horizon recommandé jusqu'à l'approbation du concept*: 3 ans
- *Direction*: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

B4 Développer la coordination avec les pays voisins

- *Objectif*: Améliorer la maîtrise d'événements ayant des conséquences internationales
- *Description*: La décision d'ordonner et de lever les mesures de protection en cas d'événement majeur doit être coordonnée avec les pays voisins. Ce processus d'organisation coordonnée des mesures de protection en cas d'événement majeur ayant des conséquences internationales doit être décrit, défini et mis en œuvre de manière globale dans toutes ses phases (p. ex. dans le domaine A, phase de préalerte, phase nuage, phase sol). Dans ce contexte, il convient également de vérifier l'échange international de connaissances et d'informations ainsi que le soutien d'intervention (personnel et matériel) avec les pays limitrophes, dans la mesure où ils sont du ressort de la Confédération. Cette action est liée à l'action A3 « Harmoniser les concepts d'intervention et le matériel ».
- *Horizon recommandé jusqu'à la définition du processus*: 3 ans.
- *Direction*: OFPP

6.3 Renforcer et développer les capacités

La protection ABC doit faire face à de nouveaux défis. Parmi ceux-ci, on distingue les changements en matière de situation de sécurité politique et le progrès technologique, mais aussi l'évolution de la société, telle que la mondialisation croissante. Pour pouvoir s'adapter à ces nouveaux défis, les acteurs de la protection ABC doivent renforcer les compétences et capacités existantes et les étendre à de nouveaux éléments.

Trois actions doivent contribuer à renforcer et à étendre les capacités :

***C1 Renforcer la protection ABC médicale**

- *Objectif*: Garantir l'apport efficace de soins aux patients en cas d'événement ABC
- *Description*: La protection ABC médicale vise en premier lieu à prévenir les dommages à la santé chez les personnes menacées par des événements ABC et au traitement spécifique des personnes touchées par de tels événements. Une vue d'ensemble systématique de la protection ABC médicale en Suisse n'est pas disponible actuellement. Par exemple, un registre des endroits où se trouvent les compétences permettant une thérapie des maladies dues aux radiations et la localisation des centres de compétences médicaux possédant des connaissances approfondies en matière de diagnostic et de thérapie de blessures ou maladies causées par des agents ou substances ABC fait défaut. En outre, l'approvisionnement en produits médicaux lors d'un événement ABC, tant pour la protection des forces d'intervention civiles et militaires que pour la population touchée, n'est pas garanti. La mise en œuvre du concept SSC des hôpitaux de décontamination doit être vérifiée et les lacunes constatées doivent être comblées. Il s'agit également d'étudier dans quelle mesure la protection ABC médicale doit être intégrée, partiellement ou totalement, dans le mandat de prestations des hôpitaux et donc si le financement peut être assuré.

Le savoir-faire spécifique nécessaire pour pouvoir traiter de manière adéquate les patients après des événements ABC n'est pas complètement assuré.

Les médicaments nécessaires en Suisse sont de plus en plus produits à l'étranger. De ce fait, la sécurité d'approvisionnement en médicaments est de plus en plus aléatoire, notamment en cas de situation transnationale (maladies infectieuses, p.ex.).

Les tâches et les responsabilités de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) et de la pharmacie de l'armée doivent donc être vérifiées sur le plan de la sécurité d'approvisionnement. Notamment en cas d'événement prolongé ou majeur extrême, non seulement l'armée, mais aussi les organisations d'intervention civiles ainsi que les parties particulièrement menacées de la population dépendent de prestations de services de la pharmacie de l'armée. Il convient donc de vérifier le renforcement et le développement de la pharmacie de l'armée en une pharmacie fournissant également des prestations de services étendues à la Confédération (pharmacie fédérale) et de renforcer la position de la pharmacie de l'armée.

La mise en œuvre de cette action fait appel à l'application du principe selon lequel l'interconnexion et la collaboration internationales jouent un rôle important, tout en ne devant pas entraîner de dépendances par rapport à l'étranger qui risqueraient d'avoir des conséquences contre-productives en cas d'événement.

Une étude de base (analyse de l'état actuel et de l'objectif visé) doit être réalisée, afin d'obtenir une vue d'ensemble systématique de la protection ABC médicale en Suisse. Celle-ci vise à identifier les lacunes et à élaborer un plan concret permettant de les éliminer.

- *Horizon recommandé jusqu'à la définition des bases: 3 ans*
- *Direction: Service sanitaire coordonné (SSC)*

***C2 Développer les compétences en matière de gestion de l'instabilité**

- *Objectif: Garantir une préparation efficace et performante ainsi qu'une maîtrise d'événement efficace et rapide*
- *Description: Les événements ABC peuvent déclencher une instabilité et d'autres conséquences psychologiques tant chez les forces d'intervention que parmi la population. Les attentats terroristes du passé ont montré que les conséquences de tels événements sont non seulement graves mais aussi durables. La maîtrise réussie d'un événement nécessite donc principalement une préparation efficace à ces conséquences. Ceci implique en premier lieu d'acquérir et d'analyser des connaissances de base sur les conséquences psychologiques d'événements ABC. Il convient, en particulier, d'élaborer un concept de gestion d'une instabilité.*

Pour éviter une instabilité chez les membres des forces d'intervention sur le terrain, ceux-ci doivent disposer d'une bonne compréhension technique leur permettant d'apprécier individuellement la situation. Des mesures préparatoires et un encadrement compétent permettent également de réduire les conséquences psychologiques.

Il convient de vérifier dans quelle mesure des médias comme les radios et télévisions du service public et du secteur privé, mais aussi des canaux comme les réseaux sociaux, peuvent être intégrés à la gestion d'une instabilité. Les concepts de communication en cas de crise de la Confédération et des cantons devraient être spécifiquement conçus en vue de gérer une instabilité provoquée par un événement ABC. L'assistance psychologique à la population après des événements ABC très éprouvants devrait également être abordée.

- *Horizon jusqu'à l'achèvement de l'élaboration du concept: 3 ans*
- *Direction: OFPP*

C3 Intensifier la détection précoce

- *Objectif:* Renforcer la prévention et la préparation à de nouveaux scénarios
- *Description:* L'une des principales tâches de la ComABC consiste à exercer une veille et à évaluer en continu les risques. À l'heure actuelle, la Suisse ne possède encore aucune organisation anticipant de manière systématique les problèmes dans le contexte de la protection ABC, tant du point de vue des progrès scientifiques et techniques que du point de vue des organisations d'intervention et des autorités, en vue de leur détection précoce. Il convient donc de créer un groupe de réflexion dont les membres sont expérimentés d'une manière générale en protection ABC, sans être trop proches des institutions, notamment celles chargées principalement de la protection ABC. Ce groupe anticipera de manière impartiale un large éventail de nouveaux développements et événements possibles en matière de protection ABC, et, ce faisant, aussi « pensera à l'inimaginable ». Il doit ainsi inclure de nouveaux aspects et suggestions dans les planifications préventives et ne pas perdre de vue non plus les interfaces avec les autres développements, par exemple en matière de cybersécurité, d'engins volants autonomes ou d'édition génomique de populations naturelles.
- *Horizon recommandé jusqu'à la première mise sur pied de ce groupe:* 1 an
- *Direction:* ComABC

6.4 Sensibiliser, motiver et informer

La compréhension et l'intérêt pour la protection ABC dans les milieux politiques, la population et les entreprises ne sont pas très marqués. Au cours des dernières années, de nombreux événements ABC ont été enregistrés au niveau international, mais aucun événement grave ne s'est produit en Suisse. La préparation à des événements ABC n'obtient qu'un soutien limité de la part de la politique et de la société. La sensibilisation à la protection ABC, la motivation à s'engager pour la protection ABC et les informations concernant la protection ABC sont donc très importantes.

Deux actions visent à renforcer la sensibilisation, la motivation et l'information en matière de protection ABC :

*D1 Promouvoir l'information et la communication en cas d'événement ABC

- *Objectif:* Garantir une information et une communication efficaces en cas d'événement ABC
- *Description:* Il convient de nommer un organe assistant techniquement la communication des services compétents correspondants en cas d'événement ABC. Notamment dans la perspective d'événements ABC pouvant donner lieu à une déstabilisation de la population, il est important que cet organe soit déjà connu au préalable et accepté. À titre de préparation, cette entité élabore, entre autres, des concepts de communication de crise axés sur des scénarios, fournit des informations aux services de communication de la Confédération et des cantons et associe les réseaux sociaux et les entreprises à la préparation de la gestion de crise. Cet organe permet également aux médias de contacter des spécialistes. Cette action renvoie aux actions A2 « Interlocuteur en matière de protection ABC », B2 « Impliquer les centres de compétences nationaux dans la maîtrise d'événements » et C2 « Développer les compétences en matière de gestion d'une instabilité ».
- *Horizon recommandé jusqu'au début de la mise en œuvre du projet:* 2 ans
- *Direction:* OFPP

D2 Renforcer la résilience de la population

- *Objectif:* Améliorer la capacité de la population à prévenir et détecter les événements ABC et à assumer un engagement personnel en cas d'événement ABC
- *Description:* À l'heure actuelle, la population suisse est mal préparée aux effets potentiels d'une dissémination de substances ABC. Il convient par conséquent non seulement d'améliorer la sensibilisation générale de la population, mais également celle des personnes actives dans les sciences naturelles et l'ingénierie au problème du double usage, et plus particulièrement à une utilisation abusive des connaissances et informations. La population suisse est également insuffisamment préparée aux événements graves. Ceci est notamment valable pour les événements ABC exigeant éventuellement de la population une responsabilité importante pour s'y préparer et se protéger. Il faut donc élaborer un programme permettant d'améliorer la capacité de la population à se préparer aux événements ABC et à réagir de manière adéquate lors de tels événements, c'est-à-dire à contribuer à assurer sa propre protection et celle d'autres personnes, mais aussi celle des animaux, de l'environnement et des biens matériels de même qu'au rétablissement (résilience de la population en cas d'événement ABC). Les offres d'information existantes, telles qu'Alertswiss ou les actions dans le cadre des tests annuels des sirènes, doivent être prises en compte et développées. La sensibilisation de la population aux événements ABC doit se poursuivre sur le long terme.
- *Horizon recommandé jusqu'à l'achèvement de l'élaboration du programme:* 2 ans, jusqu'à sa mise en œuvre: 4 ans
- *Direction:* OFPP

Annexe 1 – Glossaire

ABC	Atomique (nucléaire et radiologique, A), biologique (B), chimique (C)
Agent	Organisme ou substance
Agent pathogène	Agent capable de se multiplier (virus, bactérie, champignon, parasite) ou autre agent biologique transmissible, pouvant provoquer une infection ou une maladie transmissible chez l'homme. ¹
Analyse SWOT	Acronyme pour S trengths (forces), W eaknesses (faiblesses), O pportunities (opportunités) et T hreats (menaces). Sert au développement de la stratégie.
Antibiotique	Substance utilisée contre les infections causée par les bactéries ²
Antidote	Remède, contrepoison ³
Biens à double usage	Biens pouvant servir à des applications tant militaires que civiles ⁴
Bonnes pratiques	Ensemble de comportements qui font consensus ⁵ .
Concentration des valeurs/densification d'objets de valeur	Concentration de valeurs / densification d'objets de valeur à un endroit donné. Concerne en particulier les zones fortement développées et à densité de population élevée ⁶ .
Concernant la protection de la population	Important pour la protection de la population contre les dangers naturels, les événements d'origine technique ou événements ABC
Cyberattaque	Acte malveillant envers un dispositif informatique pouvant émaner de personnes isolées ou d'un groupe de pirates et ayant pour objectif de voler des données ou d'endommager des systèmes d'information ⁷ .
Darknet	Réseau informatique ne pouvant être consulté et utilisé que par un cercle restreint d'utilisateurs.
Décontamination	Désinfection, désintoxication de personnes, d'animaux, d'objets ou de zones après un événement ABC.
Epidémie	Apparition massive, le plus souvent limitée localement et dans le temps, d'une maladie infectieuse ⁸ .
Épidémiologie	Science de l'étude quantitative des facteurs influençant les états de santé, et notamment de la répartition des problèmes de santé ainsi que du rôle des facteurs qui les déterminent, au sein d'une population ⁹ .
Épidémiologique	Voir Épidémiologie
Équipe d'intervention	Groupe appartenant aux forces d'intervention (cf. aussi force d'intervention)

1 Robert Koch-Institut éd. (2015) : RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 83.

2 Robert Koch-Institut éd. (2015) : RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 13.

3 Bibliographisches Institut éd. (2019) : Antidot, das. In : Duden online. <https://www.duden.de/rechtschreibung/Antidot#bedeutung> [09.08.2019].

4 Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (2019) : Contrôles à l'exportation et sanctions. https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen.html [09.08.2019].

5 Bibliographisches Institut éd. (2019) : Best Practice, die. In : Duden online. https://www.duden.de/rechtschreibung/Best_Practice#bedeutung [08.08.2019].

6 Service sismologique suisse (2016) : Risque sismique Suisse – Concentration des valeurs. <http://www.seismo.ethz.ch/fr/knowledge/seismic-risk-switzerland/> [09.08.2019].

7 Bibliographisches Institut éd. (2019) : Cyberattacke, die. In : Duden online. <https://www.duden.de/rechtschreibung/Cyberattacke#bedeutung> [09.08.2019].

8 Robert Koch-Institut éd. (2015) : RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 34.

9 Antwerpes, F. und D. Advani (2019) : Epidemiologie. <https://flexikon.doccheck.com/de/Epidemiologie> [08.08.2019].

Événement ABC	Dissémination non autorisée de substances A, B ou C, présentant un danger pour l'homme, les animaux, l'environnement et les biens. Il s'agit, dans le domaine A, de substances émettant un rayonnement ionisant (radioactivité), dans le domaine B, de microorganismes ou toxines pathogènes, et, dans le domaine C, de gaz, liquides ou solides toxiques ¹⁰ . Cette dissémination peut être accidentelle ou intentionnelle (criminalité, terrorisme).
Événement majeur	Situation particulière, à distinguer de l'événement non exceptionnel (situation normale) et de la catastrophe (situation extraordinaire). Événement dommageable dont la maîtrise requiert l'intervention de plusieurs organisations partenaires et une aide extérieure, mais qui reste gérable ¹¹ .
Événement secondaire	Événement causé par des événements primaires.
Force d'intervention	Structure formée de membres de la police, de l'armée ou des services de sauvetage par exemple, prête à intervenir ou mobilisée dans le cadre d'une intervention donnée ¹² .
Gestion	La gestion de l'événement englobe toutes les mesures visant, après l'événement, à en réduire autant que possible les conséquences et à revenir rapidement à une situation normale. Elle comprend les tâches suivantes: identification/alerte/alarme, conduite/coordination, suivi de la situation/estimation des dommages, limitation des dommages, sauvegarde des preuves / documentation, mesures médicales, décontamination, remise en état et travaux de rétablissement ¹³ .
Gestion de l'événement	Voir Gestion
Gestion intégrale des risques	Traitement systématique des risques convenu par les acteurs concernés à l'aide de mesures équilibrées de précaution, maîtrise et rétablissement en cas de catastrophe ou de situation d'urgence ¹⁴ .
Guerre hybride	Stratégie militaire alliant moyens militaires et civiles ¹⁵
Hôpital de décontamination	Un hôpital de décontamination est un hôpital de soins aigus disposant d'un poste de décontamination NBC, désigné par les cantons pour assurer en temps voulu la décontamination en cas d'événement majeur provoquant un afflux massif de patients contaminés. Dans un tel hôpital, la capacité de décontamination est supérieure à 30 patients de l'heure. L'objectif est de garantir la décontamination des patients concernés sans affecter la bonne marche du service d'urgences et donc le cheminement du patient normal, sans risque de contamination, ni pénurie de personnel, ni surcharge de l'infrastructure ¹⁶ .
Infection	Invasion ou prolifération dans un organisme d'un agent pathogène qui est identifié sur la base de symptômes ou résultats d'examen caractéristiques. Due à des agents pathogènes et donc généralement contagieuse et transmise par des vecteurs ¹⁷ .
Infrastructures critiques	Infrastructures dont le dérangement, la défaillance ou la destruction peut avoir des conséquences graves pour la société, l'économie et les pouvoirs publics ¹⁸ .
Laboratoires régionaux	Laboratoires régionaux avec des cantons partenaires affiliés (art. 18, loi sur les épidémies, LEp, RS 818.101). Les cantons exploitent un réseau de laboratoires régionaux afin de structurer et de regrouper les capacités diagnostiques en Suisse, d'assurer une disponibilité plus élevée et un temps de réaction rapide, et de mieux maîtriser les situations de menace B par la flexibilité, la proximité du front et la redondance. ¹⁹
Monde bipolaire	À l'époque de la guerre froide, le monde est dominé par deux puissances, les USA et l'Union soviétique.
Monde multipolaire	Ordre mondial caractérisant la fin de la guerre froide, où le monde n'est plus dominé par deux puissances, mais par une multitude d'entités.

10 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2019): La protection ABC. <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abschutz.html> [29.04.2019].

11 Office fédéral de la protection de la population (2001): Manuel du suivi de la situation. Berne, janvier 2001. Page 46.

12 Bibliographisches Institut éd. (2019): Einsatzkraft, die. In: Duden online. <https://www.duden.de/rechtschreibung/Einsatzkraft#bedeutung> [09.08.2019].

13 Commission fédérale pour la protection ABC – ComABC (2007): Tâches des cantons et de la Confédération en cas d'événement ABC. Contribution à la Stratégie de protection ABC pour la Suisse (état au 18.04.2007). Page 5.

14 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2013): Glossaire des risques. Berne, avril 2013. Page 35.

15 N. Nuspliger (2018): Wie sich die EU und die Nato auf hybride Angriffe vorbereiten. Neue Zürcher Zeitung, 18.12.2018.

16 <https://www.nzz.ch/international/bedrohungen-in-der-grauzone-zwischen-krieg-und-frieden-ld.1435622> [08.08.2019].

17 Service sanitaire coordonné (SSC) (2015): Concept « Décontamination NBC de personnes dans les secteurs de sinistre, de transport et d'hospitalisation ». Page 22.

18 Robert Koch-Institut éd. (2015): RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Pages 67 et 72.

19 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2013): Glossaire des risques. Berne, avril 2013. Page 39.

20 Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2015): Le Réseau de laboratoires régionaux. 10 novembre 2015.

Nanotechnologie	Science de l'infiniment petit, c'est-à-dire des atomes et molécules. Contribue au développement de nouveaux matériaux ou systèmes de matériaux et à leur exploitation à des fins techniques ²⁰ .
Nuisible	Animal qui (du point de vue de l'homme) a directement ou indirectement des effets nocifs ²¹ .
Organisations partenaires	Police, corps de sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques et protection civile (art. 3 de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, LP-PCi, RS 520.1)
Pandémie	Nouvelle forte propagation, limitée dans le temps, d'une maladie infectieuse susceptible de mettre en danger une grande partie de la population mondiale ²² .
Partenaires de la protection ABC	Ensemble des autorités, organes d'intervention, tiers de tous niveaux, assumant un rôle dans la protection ABC.
Phase de préalerte	Lors de la libération de substances radioactives à la suite d'un accident dans une CN, on distingue trois phases: phase de préalerte, phase nuage et phase sol. La phase de préalerte désigne le laps de temps s'écoulant entre le moment où l'événement est identifié et celui où les substances radioactives s'échappent de la CN dans une mesure mettant en danger la population ²³ .
Phase nuage	Lors de la fuite radioactive d'une CN, on distingue la phase de préalerte, la phase nuage et la phase sol. La phase nuage désigne le laps de temps qui s'écoule entre le début de la fuite radioactive de la CN et la fin du passage du nuage radioactif à un point géographique déterminé. ²⁴
Phase sol	Lors de la libération de substances radioactives dans l'atmosphère à la suite d'un accident dans une CN, on distingue trois phases: phase de préalerte, phase nuage et phase sol. La phase sol suit la phase nuage. Elle comprend un stade précoce (immédiatement après la phase nuage) et un stade tardif (lorsque la situation radiologique est stable et suffisamment connue) ²⁵ .
Post-factuel	Qualifie une situation dans laquelle les faits ont perdu de leur importance; indépendamment de la véracité ou de la réalité ²⁶ .
Préparation	Les mesures de préparation sont celles qui ont pour but la maîtrise des catastrophes et situations d'urgence et dont l'effet ne se déploie que lors ou à la suite de l'événement dommageable. Elles visent à limiter l'étendue des dommages voire à prévenir ces derniers ²⁷ .
Principe de subsidiarité	Principe voulant qu'une tâche étatique précise soit, si possible, assurée au niveau inférieur (commune p. ex.). L'unité au niveau supérieur (Confédération ou canton) n'intervient que lorsqu'il est prouvé qu'elles y seront mieux assumées qu'au niveau inférieur ²⁸ .
Protection ABC	Elle englobe toutes les mesures de défense contre les menaces et les dangers nucléaires et radiologiques ABC. Elle comprend également la prévention et la préparation de mesures de protection ainsi que, en cas d'événement, la détection, la protection contre la contamination et les infections, la décontamination et le traitement médical ²⁹ .
Résilience	Capacité d'un système, d'une organisation ou d'une société, à surmonter des dysfonctionnements d'origine interne ou externe et à maintenir autant que possible ou à retrouver toute sa fonctionnalité ³⁰ .
Rétablissement	Phase après la survenue de l'événement et la maîtrise des problèmes urgents, durant laquelle la reconstruction des bâtiments et des infrastructures, ainsi que l'analyse de l'événement sont prioritaires ³¹ .

20 Swiss Nano Cube (2019) : Notions fondamentales. <http://www.swissnanocube.ch/fr/notions-fondamentales/> [08.08.2019].

21 Robert Koch-Institut éd. (2015) : RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 115.

22 Robert Koch-Institut éd. (2015) : RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 99.

23 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2015) : Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse. État : 23 juin 2015. Page 8.

24 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2015) : Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse. État : 23 juin 2015. Page 9.

25 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2015) : Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse. État : 23 juin 2015. Page 8.

26 Bibliographisches Institut éd. (2019) : postfaktisch. In : Duden online.

<https://www.duden.de/rechtschreibung/postfaktisch#bedeutung> [09.08.2019].

27 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2014) : Gestion intégrale des risques. Importance pour la protection de la population et des bases d'existence. Berne, mai 2014. Page 12.

28 Administration fédérale des finances (2019) : Péréquation financière - Bases.

<https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzausgleich/uebersicht.html> [09.08.2019].

29 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2019) : La protection ABC.

<https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abcschutz.html> [29.04.2019].

30 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2013) : Glossaire des risques. Berne, avril 2013. Page 54.

31 Plate-forme nationale « Dangers naturels » (PLANAT) (2019) : Rétablissement.

<http://www.planat.ch/fr/specialistes/gestion-des-risques/que-faut-il-faire/retablissement/> [08.08.2019].

Risque	Il permet de déterminer l'étendue d'une mise en danger et englobe la fréquence ou probabilité et l'ampleur des dommages d'un événement indésirable ³² .
Safety	Mesures techniques, de construction et personnelles, destinées à réduire la probabilité d'une exposition aux agents nocifs ³³
Security	Mesures visant à empêcher la perte, le vol ou l'utilisation abusive d'agents et d'informations ³⁴
Substance dangereuse	Sont réputées dangereuses les substances qui peuvent mettre la vie ou la santé en danger par une action physico-chimique ou toxique. Le Conseil fédéral détermine les propriétés réputées dangereuses et fixe les paramètres de dangerosité (art. 3 de la loi sur les produits chimiques, LChim, RS 813.1).
Supply chain management	Mise en place et gestion de l'ensemble des opérations logistiques intégrées (flux de matériel et d'informations sur la chaîne globale de création de valeur, depuis l'extraction de la matière première, en passant par les niveaux de transformation, jusqu'au consommateur final ³⁵ .
(Aptitude à une utilisation par, tâches du, organisations du) système de milice	Notion désignant un principe d'organisation couramment pratiqué en Suisse; elle repose sur l'idée républicaine selon laquelle le citoyen qui en a les capacités doit assumer des charges et des tâches publiques à titre extraprofessionnel et bénévole ³⁶ .
Vaccin	Substance conférant l'immunité, qui contient des agents infectieux tués ou inactivés ou leurs composants et produits. Elle est introduite dans l'organisme afin de produire des anticorps assurant une protection spécifique contre l'action de ces agents (ou de leurs toxines) ³⁷ .

32 Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2013): Glossaire des risques. Berne, avril 2013. Page 56.

33 Robert Koch-Institut éd. (2015): RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 24.

34 Robert Koch-Institut éd. (2015): RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 24.

35 W. Krieger (2018): Supply Chain Management (SCM). In: Gabler Wirtschaftslexikon. <https://wirtschaftslexikon.gabler.de/definition/supply-chain-management-scm-49361/version-272597> [09.08.2019].

36 A. Kley (2009): Système de milice. In: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), Version du 10.11.2009. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/043694/2009-11-10/> [09.08.2019].

37 Robert Koch-Institut éd. (2015): RKI-Fachwörterbuch Infektionsschutz und Infektionsepidemiologie. Berlin 2015. Page 63.

Annexe 2 – Abréviations

ABC	atomique, biologique, chimique
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CENAL	Centrale nationale d'alarme
Cen comp MMC	Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe
CENH	Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
CN	Centrale nucléaire
ComABC	Commission fédérale pour la protection ABC
CSSP	Coordination suisse des sapeurs-pompier
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
IRA	Institut de radiophysique
NBC-DEMUNEX	nucléaire, biologique, chimique, déminage et élimination des munitions non explosées
OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (<i>Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons</i>)
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPCi	Ordonnance sur la protection civile
PSI	Paul Scherrer Institut
RLR	Réseau de laboratoires régionaux
SCAM CENAL	Soutien cantonal de mesures de la CENAL
SSC	Service sanitaire coordonné
SZRNK	Centre suisse de médecine de sauvetage, d'urgence et de catastrophe (<i>Schweizerisches Zentrum für Rettungs-, Notfall- und Katastrophenmedizin</i>)
WEF	Forum économique mondial (<i>World Economic Forum</i>)

